

4LOG
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 141 Route d'Estaires – 62840 LORGIES
927 803 171 RCS ARRAS
(ci-après La Société)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 21 AOUT 2024
--

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Eddy BOUDJENAH

Propriétaire de 2 550 actions

La société SMART COPIE

Propriétaire de 2 450 actions

Représentée par son président Monsieur Renato POLLUTRI

Détenant ensemble 5 000 actions, soit la totalité des actions de la Société

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- **Modifications de l'objet social ;**
- **Modifications corrélatives des statuts ;**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

Les Associés décident de modifier l'objet social de la société afin de le faire correspondre aux exigences de la DREAL relatives à l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises, de déménagement ou loueur de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules n'excédant pas un poids autorisé de 3.5 tonnes.

DEUXIÈME DÉCISION

Les Associés modifient en conséquence l'article 2 des statuts comme suit :

« **ARTICLE 2 - OBJET**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *Le transport public routier de marchandises, de déménagement ou loueur de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules n'excédant pas un poids autorisé de 3.5 tonnes.*
- *Le montage et le démontage de mobilier.*
- *L'Installation et la mise en service de matériel de reprographie.*
- *Le Stockage de mobilier et bureautique.*

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- *la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- *la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*
- *la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;*
- *toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »*

Les articles 36 à 38 des statuts relatifs à la constitution de la société et n'ayant plus d'utilité sont supprimés par cette occasion.

Le reste des statuts demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Les Parties conviennent de signer cet acte de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivant du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services www.docusign.com

Monsieur Eddy BOUDJENAH

Signé par :

C401D5AE897D4D5...

**Pour SMART COPIE
Monsieur Renato POLLUTRI**

DocuSigned by:

3518F5F3A88D424...